

CABINET Service interministériel de défense et de protection civile

## Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique;

**Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2008;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

## ARRETE

**Article 1**<sup>er</sup>: La commune de **SEQUEHART** fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de la Somme entre Dury et Sequehart approuvé le 6 décembre 2011. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le Plan de Prévention des Risques d'inondations et de coulées de boue approuvé le 6 décembre 2011.

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture et à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne (http://www.aisne.gouv.fr).

Article 2: L'arrêté du 3 juillet 2008 est abrogé

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le .- 6 JAN. 2012 Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

Myriam GARCIA



## Commune de SEQUEHART

## Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

~					
Situation de la commune a	u regard d'un ou plusieurs pla	ns de prévention de risq	ues naturels	prévisibles [ P	'PRn]
La commune est situé	e dans le périmètre d'un Pf	PR n		oui X	non _
Approuvé	date 6 décemb	re 2011		nondations e de boue	et coulées
: :		Rights Billion			
Les documents de réfe	érence sont :				A STATE
- Dossier Département	tal des Risques Majeurs (DD	RM)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Consultable su	ur Internet <b>X</b>
Situation de la commune a	u regard d'un plan de préventi	on de risques technologi	ques [ PPF	Rt]	
La commune est situé	e dans le périmètre d'un PF	PR t		oui	non_X
	date		effet		
	•		and the second of the second of the second		
Les documents de réfe					
Les documents de réfe	érence sont :			Consultable :	sur Internet
Les documents de réfe	érence sont :			Consultable :	sur Internet
Les documents de réfe	érence sont :			Consultable :	sur Internet
	érence sont : ne au regard du zonage rég	Jlementaire pour la p	ise en con		
Situation de la commun		Program Communication of Education (Section 2015)	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	npte de la sis	 smicité
<b>Situation de la commun</b> en application des articles R	ne au régard du zonage rég .563-4 et R125-23 du code de l'en	vironnement modifiés par Forte Moyenne	les décrets n Modérée	<b>npte de la sis</b> °2010-1254 et 20	 smicité
<b>Situation de la commun</b> en application des articles R	ne au regard du zonage rég	vironnement modifiés par	les décreis n	<b>npte de la sis</b> °2010-1254 et 20	
<b>Situation de la commun</b> en application des articles R	n <b>e au regard du zonage rég</b> .563-4 et R125-23 du code de l'en dans une zone de sismicité	vironnement modifiés par Forte Moyenne zone <b>5</b> zone <b>4</b>	les décrets n Modérée	<b>npte de la sis</b> °2010-1254 et 20 e Failble	s <b>micité</b> 010-1255 Très faibl
<b>Situation de la commun</b> en application des articles R La commune est située c	n <b>e au regard du zonage rég</b> .563-4 et R125-23 du code de l'en dans une zone de sismicité	vironnement modifiés par Forte Moyenne	les décrets n Modérée	<b>npte de la sis</b> °2010-1254 et 20 e Failble	s <b>micité</b> 010-1255 Très faibl
Situation de la commun en application des articles R La commune est située c Cartographie	ne au regard du zonage rég 563-4 et R125-23 du code de l'en dans une zone de sismicité pièce	vironnement modifiés par  Forte Moyenne  zone 5 zone 4  s jointes	les décrets n Modérée zone <b>3</b>	npte de la sis °2010-1254 et 20 e Faible zone <b>2</b>	s <b>micité</b> 010-1255 Très faibl
Situation de la commun en application des articles R La commune est située d Cartographie extraits de documents ou de doss	ne au regard du zonage rég 563-4 et R125-23 du code de l'en dans une zone de sismicité pièce	vironnement modifiés par  Forte Moyenne  zone 5 zone 4  s jointes  neubles au regard des risques	les décrets n  Modérée  zone 3  pris en compte	npte de la sis °2010-1254 et 20 e Faible zone <b>2</b>	s <b>micité</b> 010-1255 Très faibl Zone 1
Situation de la commun en application des articles R La commune est située c Cartographie extraits de documents ou de doss PPR APPROUVES CON	ne au regard du zonage rég 563-4 et R125-23 du code de l'en dans une zone de sismicité pièce	Forte Moyenne zone 5 zone 4  s jointes  neubles au regard des risques	les décrets n  Modérée  zone 3  pris en compte	npte de la sis °2010-1254 et 20 e Faible zone <b>2</b>	s <b>micité</b> 010-1255 Très faibl Zone 1
Situation de la communent application des articles R  La commune est située c  Cartographie  extraits de documents ou de doss  PPR APPROUVES CON INTERNET - SITE: WWW.	ne au regard du zonage rég 563-4 et R125-23 au code de l'en dans une zone de sismicité pièce siers permettant la localisation des imn	Forte Moyenne zone 5 zone 4  s jointes  neubles au regard des risques EFFECTURE, EN SOUS-P CIVILE -	les décrets n  Modérée  zone 3  pris en compte	npte de la sis °2010-1254 et 20 e Faible zone <b>2</b>	s <b>micité</b> 010-1255 Très faibl Zone 1
Situation de la communen application des articles R  La commune est située d  Cartographie  extraits de documents ou de doss  PPR APPROUVES CON INTERNET - SITE: WWW.	ne au regard du zonage rég 563-4 et R125-23 du code de l'en dans une zone de sismicité pièce siers permettant la localisation des imn SULTABLES EN MAIRIE, EN PR AISNE.GOUV.FR - SECURITE (	Forte Moyenne zone 5 zone 4  s jointes  neubles au regard des risques EFECTURE, EN SOUS-P CIVILE -	les décrets n  Modérée zone 3  pris en compte	npte de la sis °2010-1254 et 20 e Faible zone 2	smicité 010-1255 Très faibl Zone 1